



Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

Comité Syndical

7 Mars 2024

Procès-Verbal

Le 7 Mars 2024, s'est déroulé, dans les locaux du SICAS, un comité syndical dont l'ordre du jour est joint en annexe du présent procès-verbal.

Le procès-verbal du précédent comité est approuvé à l'unanimité en préambule.

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président s'appuie sur une présentation power-point pour la présentation du débat d'Orientations Budgétaires.

Il débute en présentant les actions et les activités menées au cours de l'année 2023 qui a vu débiter les travaux de construction du nouveau siège social du SICAS sur la commune de Mas Blanc des Alpilles.

Le Résultat d'Exploitation de l'année 2023 est à nouveau positif.

Le décret ministériel de tarification, en date du 30 juillet 2018 qui s'applique au SICAS, suite au calcul de la formule inscrite, permet d'appliquer une hausse des tarifs des arrosages réguliers à hauteur de 4.9 %, identique au taux d'inflation, pour un montant de 235.60 € H.T. par hectare. Cette augmentation des tarifs sera la dernière du mandat du Président actuel.

La tarification des stations de pompage se doit d'être également revue et l'égalité dans la hausse des tarifs se doit d'être respectée.

Le chômage 2023/2024 a vu la réalisation des travaux de la station de pompage de la Baronnerie permettant d'améliorer le service de distribution sous pression pour les abonnés desservis. Les tarifs qui s'appliqueront à l'ensemble des arrosants sous pressions sont les suivants :

- 451.56 € par hectare pour les abonnés équipés de systèmes adaptés sur les 3 stations de pompage ;

- 576.95 € par hectare pour les irrigants arrosant toujours en gravitaire.

Le tarif Agence de l'Eau reste constant à hauteur de 22 € par hectare.

En fin d'année 2023, le protocole transactionnel avec l'ASA de Saint Andiol a été prolongé pour une durée de 3 ans.

Monsieur Anastasi souhaiterait pouvoir effectuer une visite du chantier relatif aux travaux de construction du nouveau siège social du SICAS.

A cet effet, il sera organisé un comité syndical dans la salle des Fêtes de la commune de Mas Blanc associé à cette visite.

Suite à sa demande, il sera transmis à Serge Mannoni le suivi des surfaces arrosées sur sa commune au cours des dernières campagnes.

Monsieur Milan va solliciter l'assistance du SICAS pour la prochaine gestion de la station de pompage desservant les arrosants de la Galine.

Par ailleurs, l'encours de la dette sera diminué avec la vente des locaux actuels.

Il est procédé au vote :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Débat d'Orientations Budgétaires est adopté à l'unanimité.

Le directeur du SICAS

Stéphane Morales